

L'orientation après la troisième

Réunion d'information

Collège Jean Lurçat

Mme JUAN

CIO de Villejuif, 4 Av. Paul Vaillant Couturier, 94800 Villejuif

01 46 77 69 33

Au collège: CPE, professeurs

**INSERTION PROFESSIONNELLE
ou POURSUITE D'ETUDES
(notamment BTS)**

**POURSUITE D'ETUDES
(BUT, BTS... - Université, prépas...)**

**Bac
professionnel**

**Bac
techno**

**Bac
général**

CAP

**Terminale
professionnelle**

**Terminale
techno**

**Terminale
générale**

**2^{ème} année
de CAP**

**1^{ère}
professionnelle**

**1^{ère}
techno**

**1^{ère}
générale**

**1^{ère} année de
CAP**

**2^{nde}
professionnelle**

**2^{nde}
spécifi
que**

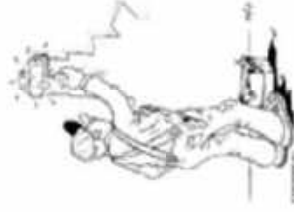
**2^{nde} générale et
technologique**

Voie professionnelle

Voie générale et technologique

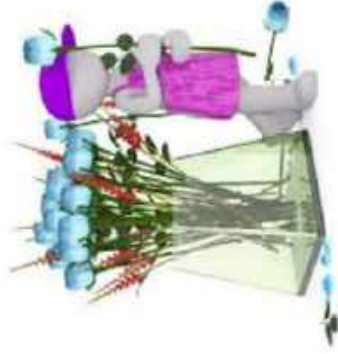
3^{ème}

LA VOIE PROFESSIONNELLE



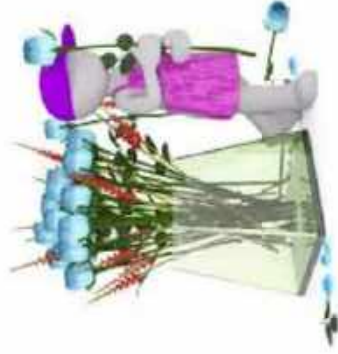
VOIE PROFESSIONNELLE

- Enseignement général
- Enseignement technique, professionnel/concret (TP, ateliers)
- Périodes de formation en entreprise



VOIE PROFESSIONNELLE

- ☐ Plus d'enseignements concrets
- ☐ Faire des stages
- ☐ Des contenus de formation conçus avec les professionnels du secteur
- ☐ Faire plus facilement le lien entre les cours et une future pratique professionnelle
- ☐ Se former à un métier ou dans un secteur professionnel



Voie professionnelle : CAP OU BAC PRO ?

⇒ CAP : diplôme de niveau V

- Dure 2 ans
- Compétences précises dans un métier
- Vise l'insertion professionnelle
- **12 à 14 semaines** de stage au total en lycée
- Peut permettre de rejoindre un bac professionnel

⇒ Bac pro : diplôme de niveau IV

- Dure 3 ans
- Compétences transversales dans un domaine professionnel
- Vise l'insertion professionnelle et permet d'accéder à des études supérieures (BTS) en rapport avec le domaine professionnel étudié
- **18 à 22 semaines** de stage au total en lycée

La voie professionnelle

➤ De nouvelles manières d'apprendre :

- Enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers
- Co-animation de séances de travail par 1 prof de matière générale et 1 prof de matière pro
- Chef d'œuvre pour valider l'examen

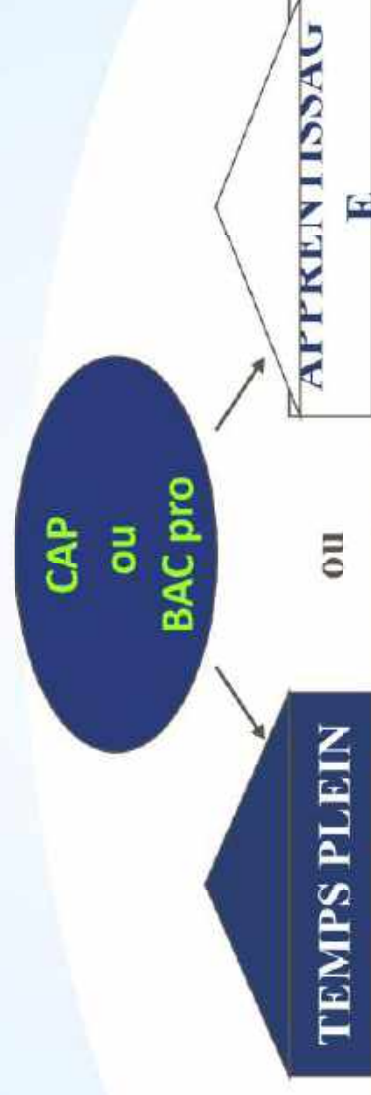
➤ Des parcours plus progressifs : classes de 2nde pro par famille de métiers. Dans le secteur de Villejuif :

- Métiers de la Relation Client (3 spécialités)
- Métiers de l'Hôtellerie-Restauration (2 spécialités)
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique (3 spécialités)
- Métiers de la Beauté et du Bien-être (2 spécialités)

Exemples de domaines Bacs Pro / CAP

- ⇒ *Nature et espaces verts*
 - ⇒ *Cuisine / restauration*
 - ⇒ *Construction / Bâtiment*
 - ⇒ *Mécanique et carrosserie*
 - ⇒ *Soins / aide aux personnes*
 - ⇒ *Vente Commerce et Contact clientèle*
 - ⇒ *Logistique et Transport*
 - ⇒ *Electricité / électronique / énergie*
 - ⇒ *Hygiène / sécurité*
- Etc...*

Deux manières de préparer un diplôme professionnel



Élève, sous statut scolaire PAS DE SECTORISATION	Apprenti (Salarié en contrat d'apprentissage)
↳ Formation théorique et professionnelle dans un lycée + ↳ Stages en entreprise	<u>Alternance :</u> ↳ Formation théorique en CFA ↳ Formation professionnelle en entreprise
Aucune rémunération	Rémunération
Vacances scolaires	5 semaines de congés/an

Les spécificités de l'apprentissage (ou alternance)

Avoir un CV et une lettre de motivation

Trouver soi-même un patron

Signature d'un contrat de travail avec une période d'essai de 2 mois

Statut de salarié et non pas de lycéen

Pas de vacances scolaires, 5 semaines au moins de congés payés

Droits et devoirs d'un salarié et d'un employeur

LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

2nde générale et technologique

SECTORISATION

10 MATIERES

OBLIGATOIRES

- Français (4h)
- Mathématiques (4h)
- Histoire-géographie (3h)
- SES (sciences éco et sociales) (1h30)
- Langues Vivantes A et B (5h30)
- Sciences du numérique et technologie (1h30)
- Physique-chimie (3h)
- SVT (1h30)
- EPS (2h)
- Enseignement moral et civique (18h/an)

+

Accompagnement
personnalisé

+

Accompagnement
à l'orientation

(+ Option facultative)

VOIE GÉNÉRALE ⇨ BAC GÉNÉRAL

- ⇨ Enseignement théorique et abstrait
- ⇨ Argumenter / rédiger
- ⇨ Travail personnel important



VOIE GÉNÉRALE : 1^{ère} et Terminale

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique

Les élèves suivent des enseignements de spécialité au choix (3 en 1^{ère} puis 2 en Tle)

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)

Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.

VOIE TECHNOLOGIQUE ⇨ BACS TECHNO

⇨ enseignement appliqué
> observation > réflexion >
expérimentation

⇨ travail en groupe et en autonomie

⇨ travaux pratiques (T.P.) en laboratoire,
en salle d'informatique, de technologie, en



VOIE TECHNOLOGIQUE



8 séries de baccalauréats technologiques



STI2D

Sciences et Technologies de l'Industrie
et du Développement Durable



STD2A

Sciences et Technologies du Design
et des Arts Appliqués



STL

Sciences et Technologies
de Laboratoire



STAV

Sciences et Technologies
de l'agronomie et du Vivant



STMG

Sciences et Technologies
du Management et de la Gestion



STHR

Sciences et Technologies de
l'Hôtellerie et de la Restauration



ST2S

Sciences et Technologies
de la Santé et du Social



S2TMD

Sciences et Techniques du Théâtre, de
la Musique et de la Danse

VOIE TECHNOLOGIQUE : 1^{ère} et Terminale

Tous les élèves suivent des enseignements généraux

communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B (+enseignement techno en langue vivante)
- Education physique et sportive
- Mathématiques

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.

Les élèves suivent les enseignements de spécialité de la série choisie :

- **ST2S** : Sciences et technologies de la santé et du social
- **STL** : Sciences et technologies de laboratoire
- **STD2A** : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- **STI2D** : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- **STMG** : Sciences et technologies du management et de la gestion
- **STHR** : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- **S2TMD** : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- **STAV** : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

BAC GÉNÉRAL BAC TECHNOLOGIQUE BAC PROFESSIONNEL

3 types de baccalauréat



- ✦ ***3 façons d'étudier***
- ✦ ***3 façons de vivre l'école***
- ✦ ***3 façons d'être élève***

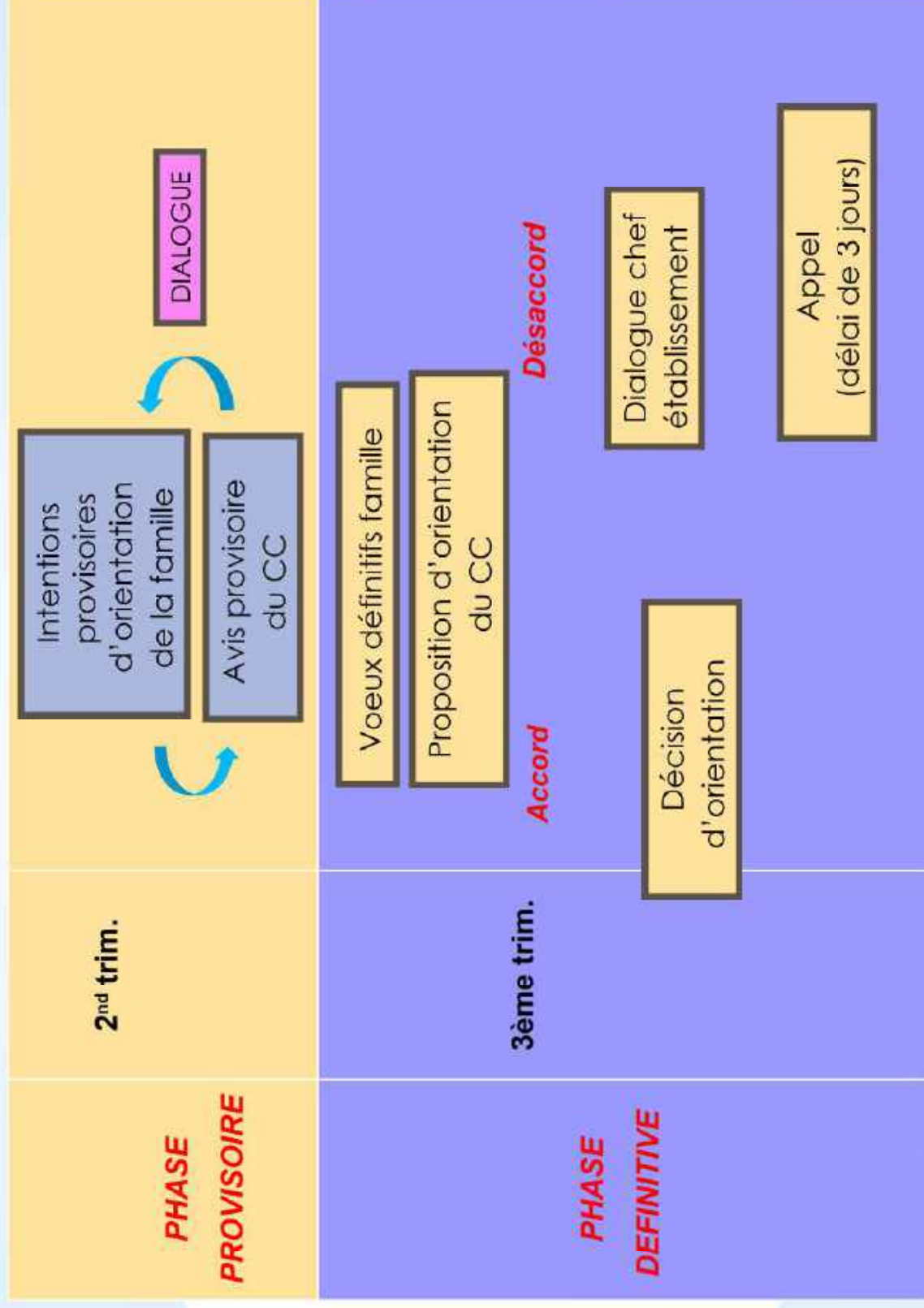
Choisir le baccalauréat que l'on va préparer
en fonction de l'élève que l'on est

Journées Portes Ouvertes 2024

SECTEUR DE VILLEJUIF

	Date	Horaire
Lycée Darius Milhaud (Kremlin-Bicêtre)	Samedi 9 mars	9h - 12h
Lycée Brossolette (Kremlin-Bicêtre)	Vendredi 15 mars	13h30 - 17h30
Lycée Val de Bièvre (Gentilly)	Samedi 2 mars	9h - 12h

Procédures d'orientation



ORIENTATION VS AFFECTATION

Orientation:

Réflexion du/des projet(s) de formation ou du projet professionnel qui doit se cristalliser au moment de la prise de décision

V/S

Affectation:

Obtenir une place au sein d'un établissement scolaire. Attribuée via Affelnet

L'affectation au lycée

- Les familles, les représentants légaux font des **vœux en ligne du 9 mai au 30 mai.**

Ces vœux sont transmis automatiquement au Rectorat.

- L'affectation est **informatisée.**

Elle est gérée au niveau du Rectorat via l'application

Affelnet.

L'affectation au lycée

- Les **élèves résidant à Villejuif** dépendent prioritairement du **lycée Darius Milhaud** (**lycée de secteur**).

Obligation de faire apparaître le lycée de secteur dans ses vœux. Il sera automatiquement ajouté si ce n'est pas le cas.

D'autres lycées sont susceptibles de les accueillir (après les ayant-droit du secteur).

Lycée Darius Milhaud	Lycée Fernand Léger	Lycée de Cachan	Lycée de Cherioux
Kremlin-Bicêtre	Ivry-sur-Seine	Cachan	Vitry-sur-Seine
P1	P2		

Exprimer ses choix d'orientation et prendre connaissance des avis du conseil de classe ?

En ligne

Accéder aux services en ligne
en se connectant à

EduConnect

Sur papier

Compléter la **fiche dialogue**

Demander d'autres lycées de l'académie que mes lycées de secteur?

Les élèves pourront être affectés dans d'autres lycées de l'académie (que leurs lycées de secteur) dans la limite des places disponibles

après les ayant droit du secteur (qui sont prioritaires)!

Une **demande d'assouplissement de carte scolaire**

peut aussi être complétée.

Formulaire papier remis par le collège aux familles qui le demandent (**début avril**).

Date limite de dépôt des demandes : **début mai**.

Faire une demande d'assouplissement de la carte scolaire ?

- élève souffrant d'un handicap (priorité absolue) ;
- élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux ;
- élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé (e) dans l'établissement demandé ;
- élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.
- élève devant suivre un parcours scolaire particulier.

Que se passe-t-il en cas de désaccord au dernier trimestre ?

Invitation systématique à un entretien

avec le principal suite au conseil de classe

- Le chef d'établissement formule une décision d'orientation après **dialogue avec la famille** et l'élève.

- **Demande de maintien** en 3^{ème} possible en cas de désaccord de la famille suite à la décision d'orientation.

Possibilité de **faire appel de la**

décision dans les **3 jours ouvrables**

- La commission d'appel est composée de chefs d'établissement, d'enseignants, de parents d'élèves, de personnels d'éducation et d'orientation.

Affectation en voie professionnelle

- L'affectation en voie professionnelle n'est pas sectorisée : elle est académique.
- Le nombre de places est limité par spécialité : attention certaines formations sont très demandées!
- Les **résultats scolaires annuels** sont pris en compte pour l'affectation auxquels peuvent s'ajouter certains bonus (handicap...).

EN SAVOIR PLUS...

- ❖ **Sites internet :**

www.onisep.fr/voie-pro

www.onisep.fr

www.eduscol.education.fr

- ❖ Prendre **rendez-vous** avec la psychologue de l'Éducation Nationale
au collège ou au **Centre d'Information et d'Orientation** :
01 46 77 69 33